



COUR PENALE SPECIALE

DOSSIER DE PRESSE



www.cps-rca.cf

**« Lancement de la première vague d'activités de démultiplication
de la sensibilisation sur la CPS à Bangui et en province »**

-

17 juillet 2018

Table des matières

- I. Le rôle des OSC dans la sensibilisation sur la CPS..... 3
- II. La formation des sensibilisateurs, élément clef de l’appropriation de la Cour..... 6
- III. Les OSC ayant reçu pour mission d’organiser des activités de démultiplication de la sensibilisation à Bangui et en province avec notre appui 9
- IV. Autres activités du programme de sensibilisation sur la CPS en 2018..... 10



Formation au rôle du sensibilisateur, janvier 2018.

I. Le rôle des OSC dans la sensibilisation sur la CPS

INTRODUCTION

Un volet clé du travail de sensibilisation sur la Cour pénale spéciale (CPS) est lancé ce jour, 17 juillet 2018, avec une première vague de « démultiplication » de plus de 80 activités de sensibilisation à Bangui et en province, dont l'animation est confiée à huit organisations de la société civile centrafricaine (OSC) par le projet conjoint d'appui à la CPS (gouvernement centrafricain, des Volontaires des Nations unies, du Pnud, de la Minusca et de UN Women).

Le projet conjoint, qui coordonne la mise en œuvre du plan de sensibilisation approuvé il y a un an, est ainsi fier de vous présenter ses partenaires pour une série d'activités destinées à aller à la rencontre des populations, au plus près, dans les provinces et dans les quartiers, afin d'expliquer l'action de la CPS à un moment où celle-ci s'apprête à ouvrir ses enquêtes.

Ces activités seront menées avec précaution et à petite échelle dans un premier temps, entre le mois de juillet et le mois de septembre 2018. Ces activités sont confiées à huit organisations locales centrafricaines dont les membres ont été formés par le projet conjoint. Ces OSC seront encadrées par des experts juristes afin qu'elles puissent jouer pleinement leur rôle de relais de sensibilisation et répondre avec précision aux questions des publics cibles – femmes, jeunes, victimes, réfugiés et déplacés – et à l'ensemble de la population.

Par la suite, afin de diversifier les approches et d'ajuster les activités de sensibilisation aux besoins d'information, il est important de noter que d'autres OSC centrafricaines qui n'ont pas pu être sélectionnées pour participer à cette première vague d'activités seront à leur tour chargées de conduire des activités de démultiplication de la sensibilisation.

Aller à la rencontre des populations centrafricaines à un moment où la CPS devient opérationnelle est une tâche délicate et essentielle. La confiance que nous plaçons dans les premières OSC chargées de cette mission sensible va de pair avec la conscience de la responsabilité qui leur incombe vis-à-vis des attentes immenses de justice des Centrafricains. Elles ont également pour mission de faire remonter les questions et préoccupations pour permettre à la CPS et aux autres activités du programme de sensibilisation d'y répondre.

Les organisations de la société civile centrafricaines ont déjà largement contribué à la création de la CPS et à informer les populations. A travers cette première vague de démultiplications des activités de sensibilisation sur la CPS à Bangui et dans les provinces, le projet conjoint souhaite les encourager à développer et à consolider leur savoir-faire et leurs actions, au service des populations en demande de justice en Centrafrique.

1. Le travail de sensibilisation et ses défis

La sensibilisation se définit comme un ensemble d'activités qui correspondent à la consultation des publics, l'engagement des médias et la diffusion de l'information dans le but de faire participer les publics à l'œuvre de la justice, tout en créant un canal d'échanges avec la population. Afin d'atteindre ses objectifs, la CPS a compris qu'elle doit inexorablement se rapprocher des personnes affectées par les crimes qui entrent dans son mandat.

Par ailleurs, le rapport mapping a fortement recommandé la formulation d'une stratégie et l'organisation des activités de sensibilisation à l'endroit du public avant d'entamer les enquêtes en vue d'assurer un fonctionnement transparent de la CPS et de gérer au mieux les attentes des populations vis-à-vis de celle-ci.

Nous sommes dans une étape préparatoire mais cruciale au travail judiciaire de la CPS car elle est entrée dans une phase opérationnelle et va prochainement démarrer son travail d'enquête. Dans ce cadre, le premier travail du sensibilisateur est de permettre aux populations de bien comprendre son mandat et son fonctionnement en répondant de façon précise aux questions, dans un contexte d'attentes immenses. Son défi va être d'informer jusque dans les régions sans se mettre en danger ni mettre en danger les victimes et les témoins. Sa responsabilité sera, avec l'appui de l'Unité de sensibilisation sur la CPS, de structurer ses activités avec les autres acteurs. Son objectif permanent, de rendre la sensibilisation accessible "**partout et pour tous**" en s'efforçant de rééquilibrer les biais confessionnels, ethniques, de genre et de surreprésentation des acteurs résidant dans la capitale Bangui, sans oublier de s'adresser aux nombreux réfugiés et déplacés.

C'est un lieu commun nécessaire à redire, la sensibilisation doit "gérer les attentes". En Centrafrique, aucune famille n'a été épargnée par les violences et par ses effets dans la vie de tous les jours. Les attentes dépassent naturellement ce qu'un tribunal pénal, même doté de moyens spéciaux, va pouvoir accomplir. L'expérience montre que les tribunaux spéciaux peuvent avoir un impact symbolique mais qu'ils ne peuvent juger qu'une partie des auteurs et ne traiter qu'une partie des plaintes de victimes. L'espoir est permis. Mais la responsabilité du sensibilisateur est d'informer, sans créer de faux espoirs, sur ce qu'est et sur ce que fait la CPS.

2. La stratégie de sensibilisation de la CPS

Le projet conjoint d'appui à la CPS se concentre sur trois axes principaux :

- L'adoption et la mise en œuvre d'une stratégie d'aide légale ;
- La mise en œuvre de la stratégie de la protection des victimes et témoins ;
- La mise en œuvre de la stratégie de sensibilisation sur la CPS.

A terme, le projet conjoint d'appui à la CPS devra permettre l'atteinte des résultats suivants :

1. Les graves violations des droits de l'homme sont enquêtées, instruites et poursuivies conformément à la stratégie de poursuite et au principe du procès équitable ;

2. Les victimes, témoins et autres acteurs impliqués dans les procédures judiciaires engagées par la CPS ont accès à une protection juridique et judiciaire adéquate ;

3. La population centrafricaine, y compris les populations affectées par les crimes relevant de la compétence de la CPS connaissent cette juridiction et peuvent y accéder et exprimer leur avis à son sujet, et sont informés des processus judiciaires en cours.

La sensibilisation sur la CPS a commencé par la rédaction par 3 consultants d'une stratégie de sensibilisation (valable durant les 5 ans du mandat de la Cour) qui a été finalisée à la fin du mois de juillet 2017. Dès le mois de septembre, la campagne de sensibilisation a débuté à Bangui comme en province afin de renforcer les capacités de ses relais potentiels :

- Les organisations de la société civile (OSC) ;
- Les leaders communautaires et religieux ;
- Les organisations de la jeunesse ;
- Les organisations de femmes ;
- Les journalistes centrafricains ;

La sensibilisation a été renforcée avec le recrutement d'une spécialiste en communication et sensibilisation en octobre 2017, pour appuyer notamment la mise en application de la stratégie de sensibilisation.

Résultats atteints en 2017 :

- Elaboration d'une stratégie de sensibilisation sur la CPS ;
- Création d'une base de données des OSC en Centrafrique ;
- Finalisation d'un guide de sensibilisation sur la CPS à l'usage des OSC ;
- Réalisation de douze (12) sessions de sensibilisation sur la CPS dont six (6) à l'endroit d'un public ciblé, à Bangui, et six (6) autres au niveau de chef-lieu de préfectures à l'intérieur du pays (Bambari, Bossangoa, Kanga-Bandoro, Bouar, Berberati...). Ces sessions ont touché près de mille (1000) participants directs et beaucoup plus à travers les dérivés de communication dans les médias.



II. La formation des sensibilisateurs, élément clef de l'appropriation de la Cour

1) Rôle et importance du sensibilisateur

Le rôle des sensibilisateurs chargés aujourd'hui de démultiplier la sensibilisation peut être comparé à celui d'une **courroie de transmission** entre la Cour pénale spéciale (CPS) et les Centrafricains. Ce rôle est à la fois modeste et vital, pour toute une série de raisons qu'il est sans doute utile d'avoir à l'esprit au moment de s'engager dans une activité de sensibilisation:

Aucun tribunal dans le monde ne peut remplir sa fonction judiciaire et sociale de protecteur des normes et des valeurs si les populations ne comprennent pas son travail, si elles estiment qu'il est sans intérêt, ou si elles considèrent que ce tribunal ne les représente pas ou les tient à l'écart. La sensibilisation pour des procès à portée historique est considérée comme une composante nécessaire de la publicité des débats, l'un des grands principes universels de l'exercice de la justice ; de l'œuvre de justice, en ce qu'elle permet la participation et l'appropriation des victimes.

Les actes judiciaires et les procès à venir de la CPS doivent être rendus publics, vus et compris par la population qui doit à son tour pouvoir exprimer ses préoccupations, à travers la sensibilisation, et faire remonter à ceux qui travaillent au sein de l'institution judiciaire. Un dialogue doit s'engager. La sensibilisation consiste donc à instaurer une **communication interactive**, qui fonctionne dans les deux sens, entre les populations concernées par les procès (les "publics cibles") et à déployer un surcroît d'effort pour aller vers ces populations afin qu'elles les comprennent et se les approprient. Cet effort est rendu particulièrement nécessaire du fait de la complexité du processus judiciaire propre à la CPS, du fait que les poursuites pénales seront ciblées et ne pourront concerner ni tous les auteurs des crimes, ni toutes les victimes, et du fait de leur impact potentiel sur toute la société.

Pour atteindre son but, la sensibilisation sur la CPS, tribunal mixte au sein des juridictions nationales, se doit d'être faite par des Centrafricains pour les Centrafricains, partout et pour tous.

2) Principes clés du sensibilisateur

S'il n'y a pas de profil type du sensibilisateur, celui-ci venant de différents horizons de la société, les principes fondamentaux devant diriger son action se trouvent résumés ci-après :

Neutralité : Le sensibilisateur mène ses activités sans discrimination avec tous les membres de la société et toutes les parties au processus sans se faire l'avocat de l'accusation ou de la défense.

Indépendance : Le sensibilisateur respecte à tout moment, à l'image de l'institution judiciaire, le principe d'indépendance vis-à-vis des pouvoirs et des opinions politiques.

Participation : Une bonne sensibilisation ne doit pas se concentrer exclusivement sur la Cour et sur la procédure. Le sensibilisateur a à cœur de prendre en compte les préoccupations des communautés affectées, de les aiguiller si elles souhaitent participer et de promouvoir la participation de tous à la CPS, mais aussi aux autres voies de recours judiciaires en RCA.

Complémentarité : Le sensibilisateur inscrit ses activités en complémentarité avec celles des autres associations partenaires de la sensibilisation, de l'unité de sensibilisation sur la CPS et de sa cellule de communication, par souci de cohérence et d'efficacité.

Interactivité : Le sensibilisateur conduit ses activités de façon à établir une "communication interactive", fonctionnant dans les deux sens, entre la CPS et tous les publics, dont les victimes.

Proximité : Le sensibilisateur s'attache à maximiser l'impact et la pertinence locale, à Bangui et dans les provinces, par des partenariats locaux ancrés dans les communautés.

Sécurité : Le sensibilisateur évalue la situation sécuritaire avant toute activité, par tous les moyens à disposition, pour ne pas mettre en danger les publics et préserver sa propre sécurité.

3) Formations de relais de sensibilisation organisées par le projet conjoint d'appui à la CPS

Cible	Date	Nombre de personnes	Contenu de la formation	Atteinte des résultats
OSC	22 Jan. 2018	17	<p>1-Attentes et besoins des participants pour mieux comprendre et expliquer le fonctionnement de la CPS, quels besoins en outils de sensibilisation ?</p> <p>2-Répartition en quatre (4) sous-groupes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Création, rôle et enjeux de la CPS - Explication de la procédure à la CPS - Les droits des victimes - Les droits de la défense <p>3-Conseils en communication (posture, outils, attitude attendue)</p> <p>4-Présentation de messages clés sur la CPS</p> <p>5-Réponses aux questions soulevées. Les besoins exprimés et perçus</p>	<p>Les groupes cibles ont une bonne connaissance, compréhension de la CPS et son rapprochement de la population avec deux objectifs spécifiques :</p> <p>1.Contribuer à une meilleure compréhension de la création, du rôle, des enjeux et des activités de la CPS par la population et encourager leur participation au processus judiciaire.</p> <p>2.Etablir un dialogue constructif et interactif sur le rôle de la CPS dans la lutte contre l'impunité des crimes internationaux dans le cadre de la promotion de l'Etat de droit et de la bonne gouvernance.</p>
Justice et droit	23 Jan. 2018	13		
Jeunes	24 Jan. 2018	26		
Femmes	25 Jan. 2018	20		
Journalistes	26 Jan. 2018	18		
Artistes	23 Mars 2018	28	<p>La CPS à ce jour</p> <ul style="list-style-type: none"> • Présentation de la CPS-son historique, son mandat, son fonctionnement et ses enjeux ; • Réponses aux questions des participants sur la CPS. <p>La sensibilisation, pourquoi ?</p> <ul style="list-style-type: none"> • Intérêt de la sensibilisation, présentation de modèles dans le monde et d'exemples de supports de sensibilisation. <p>Les activités de sensibilisation en RCA</p> <ul style="list-style-type: none"> • Présentation des activités prévues dans le cadre du plan de sensibilisation en 2018. Quelles participations des artistes ? • Précisions et réponses aux questions des participants sur les activités envisagées. 	<p>Plus de 28 Artistes sont sensibilisés sur la CPS ; Ils connaissent le rôle, les enjeux et les activités de la CPS de façon exacte. Leurs rôles dans la sensibilisation au profit de la population.</p>

III. Les OSC ayant reçu pour mission d'organiser des activités de démultiplication de la sensibilisation à Bangui et en province avec notre appui

Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de sensibilisation sur la Cour pénale spéciale qui recommande de porter l'information sur la CPS « partout et pour tous » sur l'étendue du territoire en mobilisant des canaux de communication tels que les médias, les représentations théâtrales, la société civile, les leaders d'opinion et les artistes, deux avis d'appel à proposition de micro-projets pour la sensibilisation ont été lancés courant mai 2018, l'un concernant des activités dans dix (10) chefs-lieux de préfecture par deux (2) organisations de la société et l'autre pour les activités à Bangui pour six (6) OSC. Au total 19 propositions ont été reçues aux dates limites de dépôt dont 11 pour Bangui et 8 pour les localités de province.

Les critères ayant présidés à l'évaluation des propositions par un panel d'experts du Pnud, du programme VNU et de la Minusca sont les suivants :

- a)- Soumettre une offre technique pour la sensibilisation dans cinq (5) préfectures d'au moins un des groupes cibles spécifique suivants – jeunes, femmes, réfugiés déplacés –, une offre financière et un plan de travail ;
- b)- Avoir pris part aux formations organisées par le projet conjoint sur la CPS ;
- c)- Accepter la présence d'un juriste-sensibilisateur choisit par le Pnud qui appuiera l'activité et vérifiera son bon déroulement selon les attentes du projet conjoint.
- d)- Disposer d'une expérience confirmée dans la gestion administrative et financière ;
- e)- Avoir une expérience de partenariats diversifiées ;
- f)- Avoir une autorisation de fonctionnement et/ou personnalité juridique délivrée par l'autorité compétente est obligatoire ;
- j)- Avoir une expérience/expertise avérée dans le domaine de la sensibilisation avec les groupes cibles mentionnés ci-dessus et existence d'un personnel qualifié ;
- k)- Excellente connaissance du terrain et maîtrise du contexte socio-économique et politique de la zone d'intervention.

Sur la base des critères ci-haut énumérés et à l'issue de ce processus, huit (8) organisations de la société civile (OSC) ont été sélectionnées :

ZONE COUVERTE	OSC
CHEFS-LIEUX DE PREFECTURES	CCPS (Coalition pour la Cour pénale spéciale)
	CCU-RVP (Centre catholique universitaire et Réseau des volontaires de la paix)
ARRONDISSEMENTS DE BANGUI, BIMBO ET BEGOUA	AFJC (Association des femmes juristes de Centrafrique)
	AFOJEDESCA (Action pour la formation des jeunes déscolarisés de Centrafrique)
	CRJICAD (Cercle de la jeunesse Islamique pour le développement)
	JICA (Jeunesse islamique centrafricaine)
	LCDH (Ligue centrafricaine des droits de l'homme)
	OJLD (Organisation des jeunes leaders pour le développement)

Avec toutes les huit (8) OSC, pour cette première campagne de démultiplication des activités de sensibilisation sur la CPS, le Pnud signe un accord de subvention qui couvre une période de 2 mois afin de supporter les actions convenues dans les propositions approuvées.

IV. Autres activités du programme de sensibilisation sur la CPS en 2018

Au 1^{er} semestre 2018 :

- Ouverture du site web de la CPS, qui est régulièrement actualisé ;
- Lancement d'une campagne d'information sur la CPS avec radio Ndeke Luka. Celle-ci a permis la diffusion de 2 spots (en français et en sango) plus de 300 fois à la fois sur Radio Ndeke Luka et Guira, d'une dizaine d'émissions au format table-ronde, et de près d'une trentaine de sketches ;
- Edition de supports d'information : guide de sensibilisation, kakémonos, dépliants ;
- Recrutement d'une troupe de théâtre pour la réalisation d'une pièce ayant pour thème l'organisation et le fonctionnement de la CPS ;
- Recrutement de 2 organisations de la société civile (OSC) chargées d'organiser des activités de sensibilisation dans toutes les régions où cela sera possible ;
- Recrutement de six organisations de la société Civile (OSC) chargées d'organiser des ateliers de sensibilisation dans tous les arrondissements de Bangui ;
- Recrutement de deux artistes pour la réalisation d'une bande dessinée et d'affiches sur la CPS ;
- Recrutement d'une structure pour l'élaboration d'une cartographie des OSC du pays pouvant servir de relais de sensibilisation sur la CPS

Au 2nd semestre 2018 :

- Représentations théâtrales et tournées de sensibilisation à Bangui et en province ;
- Diffusion de la bande dessinée sur la CPS dans les écoles/collèges/lycées ainsi qu'aux publics et aux victimes illettrées.
- Les OSC ayant organisé des activités de sensibilisation sont tenues au courant des avancées de la Cour et poursuivent avec d'autres leur travail de relais d'information.
- Une cartographie va élargir la base de données du programme de sensibilisation lui permettant d'identifier à travers tout le pays de nouveaux relais de sensibilisation et des partenaires pour l'envoi de kits et l'organisation d'activités de sensibilisation.
- Ouverture d'un programme de cours et de travaux dirigés avec la Faculté de Droit de Bangui sur la CPS et les problématiques de droit pénal international, ponctué par un concours d'éloquence est organisé pour les étudiants de 2nd cycle.
- Restauration de la bibliothèque et achat d'ouvrages de droit pénal international neufs pour appuyer le travail de recherche des étudiants de l'Université de Bangui.
- Réalisation d'un mini-film sur la CPS, son fonctionnement, ses enjeux et défis.
- Organisation d'une formation de 2 semaines à l'attention des journalistes centrafricain de Bangui et de province pour renforcer leurs techniques de couverture judiciaire et leur accès à la procédure de la CPS.

Contact Communication de la CPS :

- Mlle Nelly MANDENGUE
Email: communication@cps-rca.cf
Tel: 72.86.82.38
- M. Théophile MOMOKOAMA
Email: info@cps-rca.cf
Tel: 75.20.39.50